



## CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 25 JUIN 2020

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h07 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle demande une minute de silence en mémoire de M. Jean-Bernard Morisod. L'assemblée se lève.

Elle annonce que sur la convocation reçue, il est spécifié que la séance se déroulerait à huis clos. Toutefois, ce procédé n'est pas autorisé comme tel et la séance doit se dérouler comme habituellement, tout en respectant les mesures de distanciation. Étant donné que le huis clos a été annoncé, elle procède au vote. Elle avise qu'il y a quelques personnes dans la salle qui désirent assister à la séance, mais, elle précise que si l'assemblée demande le huis clos, et que ces personnes ne désirent pas être assermentées de suite, elles devront quitter la salle.

Par votation, l'assemblée ne demande pas le huis clos. La séance peut débuter.

#### **1. APPEL**

Sur 40 membres, 22 sont présents, 16 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **M. Georges Cherix**

Il informe qu'après 14 ans au service de la Municipalité en tant que secrétaire adjointe puis secrétaire municipale, Mme Vivette Pilloud a fait valoir son droit à la retraire pour le 31.03.2020. La Municipalité la remercie pour toutes ces années passées au sein de l'administration communale. Pour clore les comptes 2019, un contrat à la carte lui a été proposé, ce mandat se termine le 26.06.2020 après la séance.

A partir du 01.04.2020 la bourse communale a été reprise par Mme Joëlle Monney qui a été engagée au 01.02.2020.

Il annonce qu'au 01.04.2020, Mme Valérie Benedetti a été nommée secrétaire municipale.

Il annonce aussi que le 27 avril, Mme Sandrine Bühler, secrétaire adjointe, a donné sa démission pour fin juillet 2020 avec une demande d'être libérée le plus tôt possible. Ayant un arrêt maladie à 100% pour le mois de mai, la Municipalité a décidé de la libérer à fin mai 2020. Mme Bühler quitte ses fonctions de son plein gré libre de tout engagement. La Municipalité regrette son départ et la remercie vivement pour le travail accompli.

Ce sont donc Mmes Benedetti et Monney qui assurent le quotidien.

Au sujet de la fermeture prolongée de l'administration communale, la connaissance des nombreux dossiers et la réorganisation du bureau demande un temps d'adaptation pour deux nouvelles collaboratrices. Le contrôle des habitants et la bourse sont deux domaines nécessitant un gros investissement en temps. Il relève également que l'effectif du bureau n'est pas au complet, il remercie la population de sa bienveillance à leurs égards.

Il remercie également la population d'avoir été solidaire durant le confinement.

Il excuse M. Christian Baur absent pour raison de vacances.

Mmes Nicole Cattano, Susanne Perrudet, et M. Vincenzo Camuglia n'ont pas de communication.

#### **3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Pour l'Arasol, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport joint.  
Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.  
Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport joint.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA VICE-PRESIDENTE**

Elle rappelle, une fois encore, que les membres convoqués aux commissions ad hoc doivent répondre de leur présence ou absence le lendemain de la réception de la convocation, ce qui facilite le travail d'organisation.

Elle annonce que M. Cassetta est absent ce soir pour des raisons de santé.

#### **5. ORDRE DU JOUR**

Étant donné que la séance ne se déroule pas à huis clos, il convient d'ajouter à l'ordre du jour les assermentations. L'ordre du jour, modifié, est accepté à l'unanimité.

#### **6.a APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

Le procès-verbal est accepté moins 1 abstention.

#### **6.b ASSERMENTATIONS**

La vice-Présidente procède à l'assermentation de M. Pascal Müller. Avec le départ du territoire communal de M. Fabrizio Blunda et le décès de M. Jean-Bernard Morisod, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 41 membres à ce jour.

#### **7. PREAVIS NO 2/2020 RELATIF A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE 2021-2024 ENTRE LA COMMUNE DE VILLARS-STE-CROIX ET LA FONDATION DU TKM – THEATRE KLEBER-MELEAU**

La vice-Présidente passe la parole à la Municipalité. Mme Susanne Perrudet demande la lecture du rapport de la commission.

Mme Jacqueline Pernet donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2020. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis Municipal no 2/2020 est accepté à l'unanimité.

Mme Susanne Perrudet remercie l'assemblée.

#### **8. PREAVIS NO 3/2020 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2019 COMPTES ET RAPPORT DE GESTION DE L'EIEVMV ET PRESENTATION DES COMPTES DU SDIS**

La vice-Présidente passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet, propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV tels que présentés.

Mme Françoise Cuérel donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2019. Au terme de la lecture, la commission propose au Conseil d'approuver les comptes 2019 et le rapport de gestion

pour l'année 2019, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2019.

La vice-Présidente ouvre la discussion.

M. Vincenzo Camuglia demande la parole et donne quelques informations complémentaires suites aux diverses remarques.

Au sujet de la place de sports : en août 2018, l'entreprise d'aménagement a été convoquée et lors de cette séance, son représentant a remarqué que la Municipalité n'avait pas prévu l'installation d'un arrosage automatique. M. Camuglia a alors demandé des offres. Ce qui résulte du dépassement d'environ frs. 14'000.00. Il s'excuse de ne pas avoir avisé le Conseil de ce dépassement, cela lui a échappé.

Concernant le préavis 16/2018 de frs. 265'000.00 étape 1, route du refuge. Le décompte des travaux s'élève à frs. 253'070.00. Il y a eu un mélange, dans les comptes communaux, entre l'étape 1 et 2 des travaux mais pas dans les comptes de l'ingénieur et de l'État. Au sujet du compte 430.3143. Il informe que le parking du Ch. des Abreuvoirs a été inondé à plusieurs reprises et les pompiers ont dû intervenir. Dans le compte, il a été provisionné frs. 15'000.00 pour un éventuel collecteur au bas du chemin, d'où la différence de la somme pas dépensée pour ce compte. Lors des travaux du chemin du refuge, il a discuté avec l'ingénieur afin de trouver une solution pour l'évacuation de l'eau au Ch. des Abreuvoirs. L'ingénieur a alors proposé d'intégrer le montant de ces travaux avec ceux concernant les chemins agricoles. Ce qui a été fait par l'entreprise Camandona SA, pour un montant frs. 6'925.00, intégré dans le décompte de la 1<sup>ère</sup> étape de la réfection des chemins agricoles. En conclusion, le montant des travaux n'a pas dépassé le montant du préavis. Il remet des documents à M. Claudio Perna, Président de la commission de gestion et des finances.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande au sujet de la facture du traitement des eaux de la STEP, qui est facturée au m<sup>3</sup> consommé, comment sont facturées et différencier l'eau utilisée pour l'arrosage et celle utilisée au refuge.

M. Vincenzo Camuglia répond que des compteurs d'eau ont été installés au giratoire pour l'arrosage automatique et à la place de sports. Ces arrosages automatiques ont été décidés afin de ne pas mobiliser l'employé communal à l'arrosage manuel, gain de temps et d'heures. Ces arrosages sont gérés manuellement par l'employé communal et Météo Suisse. L'eau est donc comptabilisée seulement pour les comptes communaux mais pas pour la STEP.

Mme Nadia Schmid demande des explications quant à la consommation par habitant plus élevée pour notre commune par rapport aux autres.

M. Claudio Perna répond, 220 litres par jour et par habitant donc 20 litres de plus que Mex et 40 litres de plus que Vufflens-la-Ville par jour et par habitant.

M. Vincenzo Camuglia ajoute qu'il faut également prendre en compte les arrosages automatiques et le remplissage des piscines. Certains propriétaires remplissent chaque année leur piscine.

Mme Jacqueline Pernet demande si la consommation d'eau de la Z.I. est comptabilisée dans ce décompte.

M. Vincenzo Camuglia répond que l'eau consommée par la Z.I. est gérée par Lausanne.

Mme Schmid demande s'il n'y aurait pas eu une fuite.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il y a eu plusieurs fuites l'an passé. A partir de juin, il y a 2 relevés par année. Il relève également qu'avec la pose des nouveaux compteurs, il y a eu quelques problèmes.

Mme Françoise Cuérel demande pour quelle raison les comptes de l'EIEVMV n'ont pas été envoyés aux Conseillers avec les autres documents.

La secrétaire répond qu'elle n'a pas eu connaissance à ce jour de ce document, que c'est un manque de vigilance de sa part. Elle va se renseigner.

Mme Monique Romon demande si la différence de consommation d'eau est due aux exploitations agricoles. Y a-t-il aussi des exploitations agricoles dans les autres communes ?

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il y a un compteur pour les exploitations agricoles. Il va se renseigner et donnera une réponse plus précise prochainement.

M. Pierre David annonce que ce soir il ne sera pas possible de voter les comptes de l'EIEVMV étant donné que les Conseillers ne les ont pas reçus et que seul un rapport a été lu.

Mme Nicole Cattano répond que les comptes de l'EIEVMV font partie intégrante des comptes communaux.

La parole n'est plus demandée, la vice-Présidente clôture la discussion.

Le préavis No 3/2020 concernant les comptes communaux 2019, le rapport de gestion pour 2019 et les comptes de l'EIEVMV 2019 sont acceptés tels que présentés par la Municipalité, moins 1 avis contraire.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour la confiance accordée à la Municipalité.

## **9. NOMINATION DU BUREAU**

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un vice-président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Par délégation de compétence, M. Nicola Cassetta a fait savoir à la vice-Présidente son intérêt pour le poste de Président.

Sont réélus par acclamation :

M. Nicola Cassetta, Président

Mme Marielle Bartolucci, vice-Présidente

Mme Illuminata Perna, scrutatrice

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

Mme Jacqueline Pernet, scrutatrice suppléante

Et M. Vincenzo Cattano, scrutateur suppléant, en remplacement de Mme Yolande Riche

## **10. ELECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite.

Madame Françoise Cuérel, Présidente

Madame Monique Romon, vice-présidente

Monsieur Igor Kortchnoï, membre

Madame Yolande Riche, membre

Est élu M. Pascal Müller, suppléant

Des voix s'élèvent étant donné que 2 membres de la commission habitent sous le même toit. La secrétaire va se renseigner auprès de la préfecture et donnera l'information ultérieurement.

## **11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son Président, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. M. Nicola Cassetta s'est entretenu avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celui-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont classés en un bon ordre. Le Bureau du Conseil, par la voie de son Président, remercie Mme Anita Cochard pour son très bon travail. L'assemblée applaudit.

## **12. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS**

Aucun n'est formulé.

### **13. DIVERS**

La vice-Présidente ouvre la discussion.

M. Igor Kortchnoï annonce qu'il a constaté, il y a 2 ou 3 mois, que l'employé communal a mis en place un panneau interdisant le parage devant le refuge. Il demande ce que la pose du panneau va engendrer, notamment une dénonciation auprès de la police pour les promeneurs à pied et ceux de chien. Il ajoute qu'il y a eu une camionnette de la Poste qui est restée parquée des jours sans que rien ne se passe.

Mme Nicole Cattano répond qu'il s'agit d'un panneau de mise à ban, panneau qui était déjà existant mais plus d'actualité quant à la justice de Paix inscrite. Effectivement, les personnes qui se parquent à cet endroit et qui ne sont pas des ayants droit, peuvent recevoir une amende sur dénonciation, étant donné que le refuge appartient à la commune. S'il est constaté qu'un véhicule se parque durant plusieurs jours, il y a des chances que la Municipalité le dénonce aux autorités compétentes.

M. Igor Kortchnoï demande des précisions, si lui se parque à cet endroit pour promener son chien durant 2 à 3 heures, il ne devrait pas risquer de se faire dénoncer.

Mme Nicole Cattano précise qu'en principe personne n'aurait le droit de se parquer à cet endroit sauf les usagers du refuge. Jusqu'à ce jour, personne n'a été amendé pour s'être parqué 2 à 3 heures.

M. Tahirou Komi demande si quelqu'un peut l'informer quand débuteront les travaux au P'tit Caf.

M. Georges Cherix répond que les travaux ont été stoppés durant le confinement et vont reprendre prochainement. Malheureusement, la personne intéressée à la reprise du commerce, rencontre quelques difficultés avec son autre commerce durant cette période de Covid. Il préfère se retirer et essayer de remonter son autre commerce, au lieu de venir s'installer dans notre commune et ne pas savoir comment iront les affaires. Les travaux se feront afin que ce local soit prêt.

M. Tahirou Komi demande pourquoi les travaux sont exécutés, vu que le candidat s'est retiré, alors que les transformations avaient été choisies en fonction de ses désirs.

M. Georges Cherix répond que quelques économies auraient été faites car le candidat était en possession d'une partie du matériel. Il rappelle que le préavis prévoyait un équipement complet. Les travaux seront exécutés conformément au préavis.

M. Komi demande alors, si un nouveau candidat se présente et ne souhaite pas l'équipement en place, que se passe-t-il ?

M. Georges Cherix répond. La 1<sup>ère</sup> fois, il y avait eu peu d'équipement car le locataire avait peu de besoins. Puis, il y a eu des candidats qui n'ont pas voulu reprendre le local car il n'était pas équipé. Dès lors, la Municipalité a décidé d'équiper ce local et de procéder à la recherche d'un candidat.

M. Vincenzo Cattano se souvient qu'il y avait un 2<sup>ème</sup> candidat et il demande s'il a été contacté.

M. Georges Cherix répond que ce 2<sup>ème</sup> candidat a comme projet une boulangerie artisanale. Il a été contacté mais sans réponse à ce jour. Il informe que la gérance est à la recherche d'un locataire et il rappelle que le délai pour l'exécution des travaux est de 3 mois.

M. Vincenzo Cattano a une confiance minime en la gérance au vu de ce qui s'est déjà passé avec le précédent locataire.

M. Georges Cherix ajoute que le dossier concernant l'ancien locataire, est toujours traité par l'agent d'affaires.

M. Tahirou Komi s'interroge quant à une nouvelle votation puisque le projet ne serait plus le même.

M. Georges Cherix répond à la place de M. Christian Baur, absent ce soir, que le travail de boulangerie ne se fera pas dans le local. Il ajoute que la Municipalité exige que le futur locataire s'occupe de la poste, distribution de pain et épicerie. Le coin café est secondaire mais il est aussi demandé afin d'en faire un lieu de rencontre.

M. Vincenzo Cattano demande s'il existe des agents d'affaires qui s'occupent de trouver un candidat. Il ajoute que les mois passent et qu'aucun loyer n'est encaissé.

M. Georges Cherix répond que la société des cafetiers a été approchée mais que pour entrer en matière une provision de frs. 10'000.00 est demandée. Il ajoute que c'est important de faire exécuter les travaux

de suite et procéder à la recherche d'un locataire afin qu'il n'y ait pas encore un délai supplémentaire de 3 ou 6 mois pour la mise en ordre des locaux si un candidat est trouvé.

M. Tahirou Komi annonce que le fils Grini est intéressé par le local.

M. Georges Cherix répond que cette personne doit s'annoncer directement à la commune.

Mme Françoise Cuérel demande si le bail ne devait pas être signé sitôt le préavis accepté en janvier dernier, c'est en ce sens qu'elle avait compris le déroulement des démarches.

M. Georges Cherix répond que le bail n'a pas été signé.

③ M. Bruno Strub prend la parole. Au lieu de donner des conseils, laissons la Municipalité se charger de trouver une solution. Il n'appartient pas aux propriétaires des alentours de chercher des solutions.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande l'évolution des cambriolages dans la région.

Mme Nicole Cattano n'a pas les statistiques en tête, elles sont rendues tous les trimestres. Il n'y a pas de recrudescence des vols. De manière générale, durant le confinement, les cambriolages ont été en baisse. Ce qui a augmenté, c'est plutôt la cybercriminalité. Elle amènera les statistiques lors du prochain Conseil.

M. Georges Cherix annonce un divers concernant le dicastère de M. Christian Baur. L'horloge de la maison de commune ne peut pas être remise en fonction. Le mécanisme a été démonté et est en révision auprès d'une entreprise spécialisée. La fiabilité du raccordement électrique du bâtiment n'est pas garantie. Les travaux de sablage ont commencé, plus les entreprises évolueront, plus la somme évoluera pour la remise en état avant sinistre et informer l'ECA des coûts. Actuellement, c'est un bureau d'architectes qui établit plusieurs projets de restauration de l'immeuble. A ce jour, il n'est pas possible de donner une date de fin des travaux. Mme Di Dio, locataire, pensait réaménager en septembre, c'est utopique, rien ne sera entrepris cette année. Actuellement, la Municipalité ne sait pas quel aménagement sera entrepris pour ce bâtiment.

M. Georges Cherix annonce, concernant le dossier Fueg – cette annonce fait rire l'assemblée – M. Fueg a changé d'avocat. Ce dernier a demandé un report de suspension de cause au 31.08.2020, car une gérance est sur le projet avec un éventuel repreneur qui désire la transformation des lieux avec 3 appartements. Le dossier est à l'étude et la Municipalité va être contactée prochainement. Il ajoute que si le dossier est valable, cette affaire devrait se régler à l'automne.

Mme Monique Romon demande des précisions quant au tout ménage reçu sur les relevés de l'eau du robinet.

M. Georges Cherix pense que c'est ridicule d'avoir établi ce rapport parce que jusqu'à ce jour, l'eau a été consommée, c'est la Confédération qui a décidé de changer le taux, au 01.01.2020, de ce composant. Il pense qu'il n'y a pas d'endroit, sauf à Lausanne, où ce taux est correct. Cette eau a été consommée telle depuis longtemps. Personne ne connaît l'incidence de cette mesure. Il sera difficile de réduire ce composant, la Municipalité ne sait pas comme elle va agir.

M. Vincenzo Cattano ajoute qu'il semble que ce problème devrait se résoudre naturellement étant donné que certains produits chimiques sont interdits.

M. Georges Cherix rappelle les problèmes rencontrés avec la source de Mex que la commune ne peut plus exploiter. Il ajoute qu'il y a beaucoup de communes qui ne savent pas résoudre ce problème. Il précise que l'eau de Lausanne est chlorée et que cela pose un problème avec certains tuyaux en plomb, cela va rouiller.

M. Vincenzo Cattano demande si ces contrôles d'eau sont réguliers ou non.

M. Georges Cherix répond par l'affirmative. Un délai de deux ans a été donné aux communes pour la remise aux normes. Il rappelle que le produit utilisé durant trop longtemps a pollué l'eau de source de Mex.

Mme Nadia Schmid demande si ce produit a été interdit aussi au 01.01.2020.

M. Georges Cherix répond par l'affirmative et pense que c'est pour cette raison que le délai de deux ans a été donné aux communes.

① qualité de l'eau  
② chapeaux

1-conseil\_general\_25-06-2020 ③ Il n'appartient pas aux membres présents de donner des conseils au propriétaire (commune) à qui il revient de trouver des solutions.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen annonce que le produit est du métabolite du Chlorothalonil. Ce produit n'a pas été décelé dans l'eau de Lausanne, car elle est pompée directement au lac. Pour lui, le rapport de ne veux rien dire, il n'est pas établi que la dose relevée est en micro ou milligramme. Personne ne connaît effectivement, ni la quantité, ni la provenance, ni le traitement à entreprendre. Selon lui, il n'y a pas de cas précis de maladie et cela fait un certain nombre d'années que cette eau est bue. Il rappelle que la STEP a largement de quoi traiter les eaux. Il ne pense pas qu'en buvant cette eau, des risques inconsidérés soient pris pour notre santé. Il pense que comme ce produit est maintenant interdit, il peut être espéré qu'il sera dilué et donc diminuera.

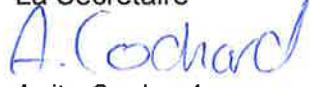
Mme Nicole Cattano revient sur la demande des statistiques de cambriolages. Les événements en relation avec le patrimoine sont en chute libre entre février et avril. Depuis avril et mai une légère hausse est constatée. Pour notre village, un seul vol de véhicule pour cette année.

La parole n'est plus demandée et la vice-Présidente clôture la séance à 21h32. Afin de respecter les règles de l'OFSP, elle prie l'assemblée de quitter les lieux par rangée, en commençant par celle du fond.

La vice-Présidente

  
Marielle Bartolucci

La Secrétaire

  
Anita Cochard



